

Analyse sommaire des propositions alternatives de financement de la RCEA

Réunion publique de Mâcon
le 21 janvier 2011

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- Présentation des éléments financiers
 - les coûts du projet
 - l'éco-redevance
 - les coûts de maintenance
 - les taxes
- Cas de la concession
- Cas du financement par l'éco-redevance
- Le financement par un partenariat public-privé

Le coût du projet selon les modalités de financement

- en concession:
 - coût de la partie concédée : 910 M€ (expert : 1010 M€) à la charge du concessionnaire mais avec une subvention d'équilibre de 150 M€ de l'État (expert : 200 M€)
 - coût de la branche nord non concédée : 200 M€
- en maîtrise d'ouvrage publique :
 - 950 M€ pour l'ensemble de la RCEA dont
 - branche nord (à partir de Ciry-le-Noble) 200 M€
 - reste de la Saône-et-Loire 400 M€
 - Allier 350 M€



L'éco-redevance Poids Lourds

- également appelée eurovignette ou éco-taxe
- prévue par la loi de finances pour 2008
- payée par les poids lourds pour l'usage du réseau national et de certaines routes départementales ou communales
- exemption sur le réseau concédé soumis au péage
- taux moyen de 12 cts d'euro par km
- frais liés à la perception estimés à 20%
- sera appliquée à partir de 2012
- les recettes de l'éco-redevance alimentent l'AFITF
- elles ne sont pas affectées à un projet

Le produit de l'éco-redevance sur la RCEA

- En concession
 - perçue uniquement sur la branche nord
 - trafic estimé à 2500 poids lourds par jour
 - produit net estimé à 4,5 millions d'euros par an
- En maîtrise d'ouvrage publique
 - perçue sur l'ensemble de la RCEA
 - trafic estimé à 3500 poids lourds par jour
 - produit net estimé à 30 millions d'euros par an sur la base d'une RCEA mise à 2x2 voies dont
 - branche nord 6 millions d'euros
 - reste de la Saône-et-Loire 12 millions d'euros
 - Allier 12 millions d'euros

Les coûts de maintenance

- Comprennent :
 - l'entretien courant, y compris main d'œuvre
 - les grosses réparations et renouvellement des couches de chaussées
 - estimation moyenne pour une 2x2 voies :
 - en concession : 135 k€/km (à la charge du concessionnaire)
 - hors concession : 65 k€/km
- Les coûts pour l'État
 - s'il y a concession
 - sur la branche nord : 3,25 M€/an
 - s'il n'y a pas concession
 - sur l'ensemble de la RCEA : 15,65 M€/an dont
 - branche nord 3,25M€
 - reste de la Saône-et-Loire 6,2 M€/an
 - Allier 6,2 M€/an

Les taxes payées par les concessionnaires

- la taxe due par les sociétés d'autoroutes
 - dite aussi taxe d'aménagement du territoire
 - art 302 bis ZB du code général des impôts
 - affectée en premier lieu au financement des « services nationaux conventionnés de voyageurs »
 - puis à l'AFITF
- la redevance domaniale
 - article R122-27 du code de la voirie routière
 - article 1501 du code général des impôts
 - contribue au financement de l'AFITF
- la contribution économique territoriale
 - qui remplace la taxe professionnelle

le produit de ces taxes est estimé à 5 M€ par an

Cas de la concession

montants en millions d'euros	Allier	Saône-et-Loire (hors Ciry-le-Noble Chalon)	Ciry-le-Noble Chalon
coût des travaux	910 (expert 1010)		200
coût initial pour l'État	150 (expert 200) subvention d'équilibre		200
coût de maintenance annuel pour l'Etat	0		3,25
produit net de l'éco-redevance	0		5
produit des taxes versées par le concessionnaire	5		0

Cas du financement par l'éco-redevance

montants en millions d'euros	Allier	Saône-et-Loire (hors Ciry-le-Noble Chalon)	Ciry-le-Noble Chalon	Total
coût des travaux	350	400	200	950
coût de maintenance annuel	6,2	6,2	3,25	15,65
produit net de l'éco-redevance	12	12	6	30

- La recette nette pour l'État sur l'ensemble de la RCEA est de l'ordre de 14,35 M € par an.
- Elle ne permet pas le remboursement d'un emprunt de 600 millions d'euros qui viendrait en complément d'un investissement initial de 350 M€.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

La proposition du Conseil général de Saône-et-Loire

- la proposition ne porte que sur le département de Saône-et-Loire, l'engagement financier de l'État est conditionné par une solution globale
- le coût des travaux en Saône-et-Loire est estimé à 500 M€ par le Conseil général, 600 M€ par l'État
- les recettes annuelles nettes sont estimées à 13 M€ par le Conseil général et à 8,55 M€ par l'État.
- on peut noter que ce montant ne permettrait pas de rembourser l'emprunt de 225 M€ envisagé par le Conseil général et à plus forte raison de 325 M€ selon l'estimation de l'État

Le financement par partenariat public privé (1)

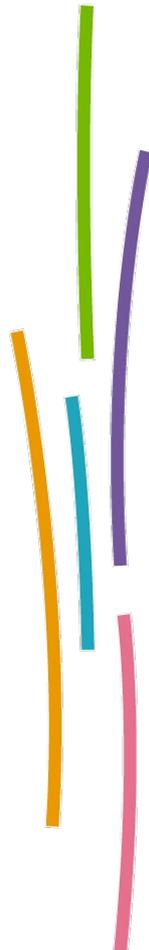
- le principe: préfinancement par un investisseur privé du coût des travaux et versement par la puissance publique au partenaire privé d'un loyer annuel à partir de la mise en exploitation, séparé en deux parties :
- le loyer financier qui permet à l'investisseur de rembourser les préfinanceurs de la construction et de les rémunérer (financement externe et actionnaires)
- le loyer « entretien/maintenance » qui lui permet de financer ses charges d'entretien et d'exploitation de la RCEA

Le financement par partenariat public privé (2)

- exemple de calcul
 - montant des travaux 950 M€
 - durée 30 ans
 - taux d'intérêt 4,5%, frais bancaires 1,5%
 - annuité de remboursement : 69 M€
 - coût d'entretien et d'exploitation annuel 15,65 M€
 - conduisent à un loyer minimal de 74,65 M€ à la charge de l'État (hors rémunération du prestataire)
- c'est une solution très coûteuse et critiquée par la Cour des Comptes (cf rapport 2008)



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement